

sera chargée, à perpétuité, de loger, nourrir & enseigner gratuitement douze jeunes Gentilshommes.

Sa Majesté Très-Chrétienne a aussi confirmé cette Réunion par Lettres Patentes du mois de Mai dernier. Elle donne à ce nouvel Etablissement le titre de Collège Royal de Saint Louis, & lui accorde des Privilèges utiles & honorables, particulièrement le droit de retirer des troupes ceux de ses Ecoliers qui y auroient été engagés.

Les Chanoines Réguliers de cette Maison, qui, depuis quatorze ans se sont livrés à l'éducation de la jeunesse, ont mérité la confiance du public & ont formé des Elèves qui font honneur à leurs soins.

A R T I C L E II.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, outre des remarques & Pièces sur le différend de cette Couronne avec l'Angleterre par rapport à l'Amérique.

I. **C**omme le différend pour l'Amérique fait depuis plus d'un an le sujet de l'attention du public, le Roi a fait communiquer à ses Ministres dans les Cours étrangères, même avant le rappel du Duc de Mirepoix de Londres, les circonstances qui pouvoient les mettre en état d'être parfaitement instruits du sujet de ce différend. Les éclaircissmens que Sa Majesté y a fait joindre, mettent au jour les raisons qu'on oppose du côté de la France aux prétentions de l'Angleterre. Voici quelques-unes des observations principales qui servent de fondement à ces raisons, & qui ont été alléguées par les Commissaires François pour le règlement des limites

en